AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR ACQUISITION DE QUARANTE VEHICULES PICK UP

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions techniques, commerciales et administratives relatives à l'acquisition de quarante (40) véhicules Pick-up 4x4 neufs, destinés au renouvellement du parc automobile de CAMRAIL.

La fourniture est répartie comme suit :

- Trente-quatre (34) Pick-up double cabine 4x4 ;
- Six (06) Pick-up simple cabine 4x4.

Les véhicules proposés devront présenter des caractéristiques techniques, des performances et un niveau de robustesse adaptés à un usage professionnel intensif, notamment dans les conditions d'exploitation du réseau ferroviaire.

Ils devront être adaptés aux déplacements sur routes bitumées, routes dégradées, pistes non aménagées et terrains accidentés.

La consultation est ouverte à tous les constructeurs et distributeurs automobiles dont les modèles répondent aux spécifications minimales définies dans le présent cahier des charges. Aucune marque ou aucun constructeur particulier n'est imposé.

2. CONSISTANCE DE LA FOURNITURE

Désignation Quantité
Pick-up double cabine 4x4 34
Pick-up simple cabine 4x4 6
TOTAL 40

Caractéristiques générales communes :

- Véhicules neufs, jamais immatriculés ;
- Motorisation Diesel ;
- Transmission 4x4 ;
- Véhicules adaptés à un usage professionnel intensif ;
- Configuration technique homogène pour chaque catégorie.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES SUIVANTES

3.1. Caractéristiques générales

A. Pick-up double cabine

- Type : Pick-up double cabine ;
- Nombre de portes : 4 ;
- Nombre de places : 5 minimum ;
- Carburant : Diesel ;
- Transmission : 4x4 (enclenchable manuellement) avec possibilité de passage en mode 4x2.
    - Couleur : à préciser

B. Pick-up simple cabine

- Type : Pick-up simple cabine ;
- Nombre de portes : 2 ;
- Nombre de places : 2 minimum ;
- Carburant : Diesel ;
- Transmission : 4x4 avec possibilité de passage en mode 4x2 ;
- Benne arrière offrant une capacité de chargement adaptée au transport de matériels et
- équipements techniques.
    - Couleur : à préciser

3.2. Motorisation et performances (communes aux deux catégories)

- Type de moteur : Diesel, 4 cylindres en ligne minimum ;
- Cylindrée : comprise entre 2 300 et 2500 cm³ ;
- Puissance maximale : entre 150 et 180 chevaux ;
- Couple moteur maximal : au moins 400 Nm ;
- Suralimentation : turbocompresseur avec intercooler ;
- Système d'injection : injection directe à rampe commune ou technologie équivalente ;
- Réservoir de carburant : capacité minimale de 75 litres.
    - Adaptation aux conditions tropicales : à préciser
    - Consommation au 100km à préciser

3.3. Transmission et aptitudes tout-terrain

- Transmission intégrale 4x4 enclenchable manuellement ;
- Boîte de vitesses manuelle à 6 rapports minimum ;
- Boîte de transfert avec gamme courte (4L) ;
- Différentiel arrière à blocage mécanique ou dispositif équivalent ;
- Garde au sol minimale : 300 mm ;
- Angle d'attaque : au moins 29 degrés ;
- Angle de sortie : au moins 26 degrés ;
- Capacités de franchissement adaptées aux routes dégradées, pistes non aménagées et terrains accidentés.

3.4. Dimensions et capacités de chargement

A. Pick-up double cabine

- Longueur hors tout : comprise entre 5 200 et 5 400 mm ;
    - Largeur hors tout : comprise entre 1850mm et 1950mm
- Empattement : compris entre 3 000 et 3 200 mm ;
- Poids à vide : compris entre 1900kg et 2000kg
- Charge utile minimale : 800 kg ;
- Capacité de remorquage avec freinage : au moins 2 000 kg ;
- Benne arrière permettant le transport de matériels, pièces et équipements techniques.

B. Pick-up simple cabine

- Configuration : cabine simple à deux places minimum ;
- Longueur hors tout : à préciser par le constructeur ;
- Empattement : à préciser par le constructeur ;
- Poids à vide : compris entre 1900kg et 2000kg
- Charge utile minimale : 1 000 kg ;
- Capacité de remorquage avec freinage : au moins 2 000 kg ;
- Benne arrière offrant une capacité de chargement supérieure à celle d'un pick-up double cabine ;
- Dimensions de benne permettant le transport de matériels, pièces et équipements encombrants, tout en respectant l'homologation en vigueur.

3.5. Suspension, freinage et pneumatique

- Suspension avant : amortisseurs +ressorts hélicoïdaux ;
- Suspension arrière : essieu rigide avec ressorts à lames ou dispositif équivalent adapté aux charges ;
- Freins avant : disques ventilés ;
- Freins arrière : tambours ;
- Système ABS avec répartition électronique de freinage (EBD) ;
- Contrôle électronique de stabilité (ESP ou équivalent) ;
- Pneumatique adaptée à un usage mixte route et pistes ;
- Roue de secours complète.
- Dimensions des pneus et types de jantes à préciser.

3.6. Équipements de sécurité

Chaque véhicule devra disposer au minimum des équipements suivants :

- Airbags frontaux conducteur et passager ;
- Ceintures de sécurité à toutes les places ;
  - Alerte sonore ceintures de sécurité : à préciser
  - Appuis tête AV-AR : à préciser
  - Verrouillage télécommandé des portières : à préciser
  - Fermeture centralisées automatiques des portes après déplacement du véhicule : à
  - préciser
- Système antivol avec immobilisateur électronique ;
- Assistance au démarrage en côte ;
- Contrôle électronique de stabilité ;
- Caméra ou radar de recul ;
- Antibrouillards avant ;
- Troisième feu stop ;
- Triangle de signalisation ;
- Extincteur ;
- Gilet de sécurité ;
- Trousse de premiers secours.

3.7. Équipements de confort et de conduite

Pour les deux catégories :

- Climatisation manuelle ou automatique ;
- Direction assistée ;

- Vitres électriques AV+AR et à impulsion AV coté chauffeur ;
- Verrouillage centralisé des portes ;
- Rétroviseurs extérieurs réglables électriquement ;
- Siège conducteur réglable ;
- Système audio avec connectivité Bluetooth ;
- Prise USB ;
- Ordinateur de bord ou dispositif équivalent.
    - Volant réglable (hauteur + profondeur) : à préciser
    - Revêtement des sièges(cuir/tissus) : à préciser
    - Protection sous moteur : à préciser
    - Type de phare(halogène/led) : à préciser

3.8. Équipements spécifiques de la benne

Chaque véhicule devra être livré avec :

- Protection intérieure de benne ;
- Arceau de sécurité ou dispositif de protection adapté ;
- Bavettes de protection avant et arrière ;
- Tapis de sol ;
- Points d'ancrage pour l'arrimage des charges ;
- Cric et outillage de bord ;
- Deuxième clé.

4. EXIGENCES RELATIVES À LA QUALITÉ ET À LA CONFORMITÉ

Les véhicules devront :

- Être strictement neufs (kilométrage nul, hors essais d'usine et transfert logistique) et rigoureusement conformes aux spécifications techniques détaillées dans le présent Cahier De Charges
- Être conformes aux normes de fabrication et de sécurité du constructeur ;
- Être adaptés aux conditions climatiques et routières du Cameroun ;
- Présenter une bonne résistance à un usage intensif ;
- Être conçus pour faciliter les opérations d'entretien et de maintenance ;
- Disposer d'un réseau de distribution et de maintenance permettant un approvisionnement régulier en pièces de rechange.

Toute caractéristique supérieure aux exigences minimales sera appréciée favorablement, sous réserve de sa pertinence technique et économique.

Tout écart constaté lors de la réception provisoire (équipement manquant, motorisation différente, année-modèle antérieure, défaut esthétique ou mécanique) entraînera le rejet immédiat du ou des véhicules concernés aux frais exclusifs du fournisseur, sans préjudice des pénalités de retard applicables.

5. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le fournisseur devra :

- Livrer les 40 véhicules sur le site désigné par CAMRAIL ;
- Respecter la répartition de 34 doubles cabines et 6 simples cabines ;
- Assurer le transport et les opérations nécessaires à la livraison ;
- Livrer les véhicules prêts à l'exploitation au plus tard le 31/12/2026;

- Fournir les documents nécessaires à leur immatriculation ;
- Fournir les certificats de conformité et documents d'origine ;
- Remettre les carnets d'entretien et manuels d'utilisation + manuel d'entretien et carnet de garantie constructeur ;
- Assurer la mise en main des véhicules auprès des représentants désignés par CAMRAIL.

Le soumissionnaire devra préciser le délai global de livraison et le calendrier prévisionnel.

6. DELAIS – PENALITES DE RETARD – NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS

Le fournisseur devra préciser les délais de livraison et sera passible d'une pénalité de 1/2000 sur le montant du contrat par jour calendaire de retard au cas où sa responsabilité serait engagée dans l'exécution du contrat.

En cas de manquement du fournisseur à ses obligations contractuelles, notamment concernant les délais de livraison. L'acheteur CAMRAIL se réserve le droit d'appliquer de plein droit et sans mise en demeure préalable, les pénalités prévues au contrat.

7. GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE

Le fournisseur devra préciser les conditions de garantie constructeur.

Le fournisseur devra également communiquer :

- Les conditions de prise en charge des réparations ;
- Les modalités d'intervention en cas de panne ;
- Les délais d'approvisionnement en pièces de rechange ;
- La liste des ateliers ou garages agréés au Cameroun ;
- Les modalités de maintenance préventive et corrective ;
- Le programme d'entretien périodique sur 100 000 km ;
- Une grille tarifaire indicative des principales opérations de maintenance.

8. COÛT D'ENTRETIEN ET DISPONIBILITÉ DES PIÈCES

Chaque soumissionnaire devra présenter :

- Le coût estimatif des révisions périodiques ;
- Le coût des principales pièces d'usure ;
- Le coût des entretiens sur une période de 100 000 km ;
- Les délais moyens d'approvisionnement des pièces ;
- Les conditions de disponibilité des pièces de rechange au Cameroun.

Les coûts devront être présentés séparément pour les deux catégories de véhicules.

9. DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le dossier de soumission devra comprendre :

- Une présentation du fournisseur ;
- Les références dans la fourniture de véhicules similaires ;
- Les fiches techniques officielles des modèles proposés ;
- Une documentation commerciale du constructeur ;
- Une attestation de représentation ou de distribution agréée, le cas échéant ;
- Une offre financière détaillée par catégorie ;

- Le délai de livraison proposé ;
- Les conditions de garantie ;
- Les modalités de service après-vente ;
- La liste des centres de maintenance agréés ;
- Le programme d'entretien sur 100 000km ;
- La grille tarifaire des pièces de rechange ;
- Le coût estimatif de maintenance sur 100 000 km ;
- Les conditions et modalités de paiement proposées.

10. PRÉSENTATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière devra distinguer obligatoirement les deux catégories :

Désignation Quantité Prix unitaire HT Montant total HT
Pick-up double cabine 4x4 34
Pick-up simple cabine 4x4 6
TOTAL 40

Le montant total toutes taxes comprises devra également être indiqué.

11. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres sera effectuée sur la base des critères suivants :

1. Conformité technique des véhicules proposés ;
2. Prix global de l'offre ;
3. Délai de livraison ;
4. Durée et étendue de la garantie ;
5. Qualité du dispositif de service après-vente ;
6. Disponibilité des pièces de rechange au Cameroun ;
7. Coût global de maintenance ;
8. Références et expérience du fournisseur.

12. RÉCEPTION DES VÉHICULES

La réception des véhicules sera effectuée par une commission désignée par CAMRAIL.

Elle portera notamment sur :

- La vérification des quantités livrées ;
- La vérification de la répartition entre les deux catégories ;
- La conformité aux spécifications techniques exigées ;
- La vérification des équipements et accessoires ;
- Le contrôle des documents administratifs et techniques ;
- La vérification de l'état général des véhicules ;
- La réalisation d'essais de fonctionnement.

Tout véhicule présentant une non-conformité ou un défaut devra être remis en conformité ou remplacé aux frais du fournisseur, conformément aux dispositions contractuelles.

13. DISPOSITIONS FINALES

Le soumissionnaire devra s'engager à respecter l'ensemble des exigences du présent cahier des charges ainsi que ses annexes qui font partie intégrante du marché.

La soumission d'une offre vaut acceptation pleine, entière et sans réserve de l'ensemble des clauses techniques, administratives et financières qui y sont stipulées.

Toute proposition de caractéristiques techniques supérieures aux exigences minimales sera appréciée favorablement, sous réserve de sa pertinence opérationnelle et économique.

Aucune dérogation ne sera admise après l'attribution du marché, sauf accord écrit et préalable de l'acheteur CAMRAIL par voie d'avenant.

Le présent cahier des charges constituera une pièce de référence pour la sélection du fournisseur et l'exécution du marché.

14. RESILIATION POUR MANQUEMENT

En cas de non-respect persistant ou grave des stipulations du présent Cahier de Charges (notamment l'incapacité à livrer des véhicules conformes dans les délais impartis après mise en demeure restée infructueuse pendant huit (08) jours.

L'acheteur CAMRAIL pourra prononcer la résiliation unilatérale du marché aux torts exclusifs du fournisseur, avec exécution aux frais et risques de ce dernier et saisie de la garantie de bonne exécution.

Le présent contrat sera résilié de plein droit sans que cela donne lieu au paiement d'une indemnité quelconque, dans les cas suivants :

a. Si l'une des Parties se trouve dans quelque incapacité que ce soit d'exécuter ses obligations ;
b. Non-respect par le Prestataire d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge après mise en demeure d'y remédier restée infructueuse après huit (08) jours ;
c. En cas d'ouverture contre l'une des Parties d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, au jour du jugement déclaratif de liquidation des biens ou au jour de la cessation effective de son activité ;

En cas de résiliation, les opérations en cours d'exécution devront nécessairement être finalisées.

15. REGLEMENT DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Tout différent relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent Cahier de Charges fera objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties dans un délai de huit (08) jours. A défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions compétentes de la ville de DOUALA, le marché étant régit par le droit camerounais.

16. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent Cahier de Charges prend effet à compter de la signature du contrat par les deux parties et demeure en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations des parties, y compris la période de garantie constructeur.

ANNEXE 1 : TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE

Le soumissionnaire devra renseigner le tableau ci-dessous pour chaque modèle proposé.

N°	Caractéristiques	Double cabine	Simple cabine
1	Nombre de places	5 minimum	2 minimum
2	Carburant	Diesel	Diesel

3	Cylindrée	2 300 à 2 500 cm³	2 300 à 2 500 cm³
4	Puissance	150 CV minimum	150 CV minimum
5	Couple	400 Nm minimum	400 Nm minimum
6	Transmission	4x4 avec gamme courte	4x4 avec gamme courte
7	Boîte de vitesses	6 rapports minimum	6 rapports minimum
8	Garde au sol	2 300 mm minimum	300 mm minimum
9	Angle d’attaque	29° minimum	29° minimum
10	Angle de sortie	26° minimum	26° minimum
11	Charge utile	800 kg minimum	1 000 kg minimum
12	Remorquage freiné	2 000 kg minimum	2 000 kg minimum
13	Réservoir	75 litres minimum	75 litres minimum
14	ABS / EBD	Obligatoire	Obligatoire
15	ESP	Obligatoire	Obligatoire
16	Airbags frontaux	Obligatoires	Obligatoires
17	Climatisation	Obligatoire	Obligatoire
18	Caméra ou radar de recul	Obligatoire	Obligatoire
19	Protection de benne	Obligatoire	Obligatoire
20	Garantie	3 ans ou 100 000 km 3	3 ans ou 100 000 km 3
21	Délai de livraison	À préciser	À préciser
22	Maintenance locale	À préciser	À préciser

.

Le soumissionnaire devra joindre les fiches techniques officielles et les justificatifs permettant de vérifier les caractéristiques déclarées